


<p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</p> 	GdC	<h2>Guide du Comité</h2> <h3>Les Aides Financières du Comité</h3>	<p>Adoption: 10-06-2021</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p>Validité: permanente</p>

La présente est applicable au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des aides à l'exception de :
- pôle espoir ou France : suppression de l'aide applicable à compter de la saison 2020/2021,

1° Aides financières accordées dans le cadre des actions du Projet Sportif Territorial

Soutien à la formation des cadres :

Toute participation CODEP à l'une quelconque des actions de formation identifiées ci-dessous est conditionnée par une demande et un accord préalable, dans le respect des règles de gestion édictées : les droits ne sont pas ouverts par saison mais liés aux ressources effectivement disponibles pour un club donné,

Action de formation	Participation CODEP29	Règle de gestion
MODEF	50 % - 100 %	Pour le MODEF, 100 % de prise en charge de la facturation Ligue pour le 1 ^{er} MODEF du club, 50 % pour le 2 ^{ème} , 0 pour le 3 ^{ème} et suivants. Pour l'ensemble des autres actions de formation, participation limitée au 1 ^{er} formé du club.
EB1	50 %	
EB2	50 %	
AB1	50 %	
AB2J	50%	
AB2A	50 %	
Parabad, DIHMP, DIPP, DIPS	50 %	
CQP	0	enjeu professionnalisation hors périmètre CODEP

Soutien à la formation du corps arbitral :

Action de formation	Coût global	Participation Comité	Règle de gestion
GEO(SOC)		50 % -100 %	100 % pour le 1 ^{er} GEO, 50 % pour le second, 0 à partir du 3 ^{ème} .
Arbitre		100 %	Limité au 1 ^{er} arbitre du club
Juge-arbitre		100 %	Limité au 1 ^{er} JA du club

Soutien à l'organisation de compétition :

- Championnat de France : 700 €
- Championnat de Bretagne : 350 €

Soutien aux jeunes de la filière haut-niveau :

- Stage Ligue : 0
- Pôle Espoir ou France : 0
- Stagiaires Elite départementaux : forfait facturé de 20 €, le reste à charge du CODEP,
- Stagiaires poussins départementaux : forfait facturé de 10 €, le reste à charge du CODEP,

2° Prise en charges des frais liés à une compétition :

- TRJ : 100% des frais d'inscriptions,
- CIJ : 100% des frais d'encadrement dus par le CODEP à la Ligue,
- CEJ : 0
- Championnat de France : forfait journalier de 17€/jour de compétition, comptés depuis le lancement de la compétition, tableaux qualificatifs compris,
- INTERCODEP « vétérans » : 100% des frais d'inscriptions + participation aux frais de déplacement.
- INTERCLUBS REGIONAUX « JEUNES » : 100% des frais d'inscriptions.

3° Soutien matériel

- Organisation des phases finales IC Jeunes : Fourniture des volants plumes et goûter,

4° Soutien « Affiliation nouveau club »

- Exonération des frais d'adhésion Codep la première année.

5° Actions Codep facturées aux clubs ou aux joueurs :

- Stagiaire CDE annuel : 90 €
- Inscription IC Adultes D1 à D3 : 30 €
- Inscription IC Adultes D4 et suivantes : 20 €
- Inscription Promobad : 4 €
- Inscription IC Vétérans : 20 €
- Inscription IC Jeunes : 10 €